

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 mai 2026

Délibération n° 2026-51

**Objet : Acquisition d'un bien
immobilier**

**Propriété dite Verjans, 66 rue
de la Mairie**

Membres en exercice :	23
Présent.e.s :	18
Pouvoir.s :	5
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	23

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 23 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 22/05/2026
- date de publication : 22/05/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le treize mai, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Géraud PAPON, Madame Eugénie TERRIEN, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Matthieu TABURET, Monsieur Jean-Luc ARLOT, Madame Magali BABUSIAUX, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Nathalie DUBREUIL, Monsieur Philippe GASNIER, Monsieur Jean-Marc GILET, Madame Émeline GUEYLARD, Monsieur Christophe HERRMANN, Madame Stéphanie LECLERC, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Nadine MICOUD, Monsieur Camille NADAN, Monsieur Christophe THORIGNY.

A / ont donné pouvoir :

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Christophe THORIGNY, Monsieur Dimitri DEBOUDT à Madame Stéphanie LECLERC, Madame Florence GIRAULT à Madame Nathalie DUBREUIL, Madame Julie VINCIGUERRA à Monsieur Matthieu TABURET.

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Géraud PAPON.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Bruno FENET, maire, expose :

La commune de Parçay-Meslay se positionne en vue de l'acquisition de la propriété située 66 rue de la Mairie, cadastrée section D n° 94, 960 et 985, dans le cadre de la succession de Madame Monique Verjans.

Ce bien, situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme (PLU), est composé de trois parcelles totalisant une superficie de 599 m², comprenant une maison d'habitation et un jardin.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'aménagement urbain, notamment en raison d'une servitude au bénéfice de la commune (emplacement réservé n° 4) destinée à l'aménagement de l'allée de la Commanderie, pour la création d'un accès à la ZAC de la Logerie.

L'estimation des services des domaines de la DDFIP fixe la valeur vénale du bien à 99 600 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Il est proposé d'autoriser cette acquisition pour un montant de 100 000 €.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 et suivants ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis des services des domaines de la DDFIP en date du 5 janvier 2026, évaluant la valeur vénale du bien à 99 600 €, avec une marge d'appréciation de 10 % ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Parçay-Meslay, classant le bien en zone UB ;

VU la servitude d'emplacement réservé n°4 au bénéfice de la commune, destinée à l'aménagement de l'allée de la Commanderie ;

VU la présentation faite lors de la Commission Finances du 19 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce bien répond à un objectif d'aménagement urbain et de valorisation du territoire communal, notamment pour la création d'un accès à la ZAC de la Logerie ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété située 66 rue de la Mairie, dans le cadre de la succession de Madame Monique Verjans, conformément à l'estimation des services des domaines pour un montant de 100 000 euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte notarié ou document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.



Secrétaire de séance,

Géraud PAPON



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET